

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

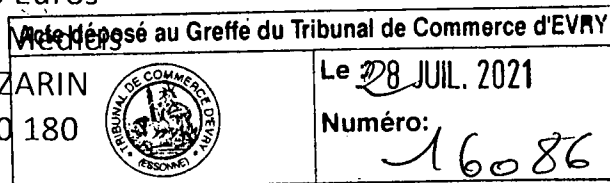
**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00469 Numéro SIREN : 502 210 180 Nom ou dénomination : A.M. RENOVATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 16086

A. M. RENOVATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 65 rue
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Conformément à la loi et aux statuts, le Représentant Légal de SAS A.M. RENOVATIONS a établi le présent rapport préalablement au procès-verbal, afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de déposer les comptes annuels dudit exercice au RCS.

Toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et mis à disposition au siège social de la société seront donnés.

1°) MODE DE PRESENTATION ET METHODES D'EVALUATION

Je précise tout d'abord que les états financiers présentés, sont conformes aux règles comptables régies par le CNC, tant sur la méthode de présentation des comptes annuels que sur les méthodes d'évaluation des actifs et passifs. Les comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

2°) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation hors taxes se sont élevés à 148 085 Euros durant l'exercice 2020 et s'analysent comme suit :

- Chiffres d'affaires	145 553 Euros
- Subventions	2 532 Euros

Les frais d'exploitation, dont le détail est donné ci-après ont évolué comme suit :

– Achats de marchandises	2 248 Euros
– Achats de matières premières	56 638 Euros
– Variation de stock	124 Euros
– Autres achats et charges externes	28 307 Euros
– Impôts et taxes	1 785 Euros
– Rémunérations du personnel	30 315 Euros
– Charges sociales	15 548 Euros
– Dotations aux amortissements	4 355 Euros

<u>Total des charges</u>	138 320 Euros
--------------------------	---------------

3°) EVOLUTION PREVISIBLE

Je suis confiant quant aux perspectives d'avenir et met tout en œuvre pour dégager un résultat au 31 décembre 2021 supérieur à celui dégagé au terme de l'exercice 2020.

4°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune participation soumise aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000.

5°) REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération brute allouée au titre de mon mandat de Président pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 a été de 26 188 Euros.

6°) RESULTAT – AFFECTATION

L'exercice se traduit par un bénéfice net après impôts de 8 392 Euros que je décide d'affecter comme suit :

- En Report à Nouveau	392 Euros
- En Distribution	8 000 Euros

7°) PRELEVEMENT SUR RESERVES

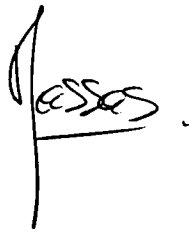
Il est proposé un prélèvement au bénéfice du Président, actionnaire unique, sur les Autres Réserves à hauteur de 12 000 euros.

8°) COVID-19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'Entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif en raison de son activité.

Chilly Mazarin, Le 11 juin 2021
Le Président Actionnaire Unique,
Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Massas', with a vertical line extending downwards from the left side of the signature.

A. M. RENOVATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

TEXTE DES DECISIONS PRISES PAR L'ACTIONNAIRE PRESIDENT UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021,
A 10 heures,

Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS, agissant en qualité de Président et actionnaire unique de la SAS A.M. RENOVATIONS au Capital de 2000 Euros,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, les documents suivants ont été rédigés :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêté au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des résolutions.

Le Président et actionnaire unique entérine les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2020**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il est informé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comportent 1 193 euros de charges non déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, rien ne s'oppose au quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Le président rappelle que sa rémunération a été fixée à la somme de 26 188 Euros brut pour l'exercice écoulé et que ses appointements entrent dans la catégorie des salaires.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique après avoir pris connaissance du résultat net, lequel s'élève à la somme de 8 392 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- En Distribution	8 000 Euros
- En Report à Nouveau	392 Euros

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

Il est rappelé ci-dessous les dividendes distribués au titre du dernier exercice :

EXERCICE	Dividendes revenant à des personnes physiques, ouvrant droit à abattement de 40% et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux	Dividendes revenant à des personnes physiques ayant opté pour le prélèvement libératoire de 18% et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux	Dividendes revenant à des personnes morales sans abattement de 40% et sans paiement à la source des prélèvements sociaux
2017	10 000 €	0 €	0 €
2018	5 000 €	0 €	0 €
2019	0 €	0 €	0 €

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique décide un prélèvement sur les Autres Réserves à hauteur de 12 000 euros.

Il est indiqué à ce niveau de la séance que le solde Autres Réserves passe de 38 300 Euros à 26 300 Euros et le solde du poste Report A Nouveau passe de 1 248 Euros à 1 639 Euros.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

De tout ce que dessus, Le Président Actionnaire Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président Actionnaire Unique,
Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Massas', with a vertical line extending downwards from the left side of the signature.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 65 rue Médicis		91380 CHILLY MAZARIN							
Durée de l'exercice précédent * 12									
Numéro SIRET * 5 0 2 2 1 0 1 8 0 0 0 0 2 7		Néant ☐							
		Exercice N, clos le, 31122020							
		N-1 31122019							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 874	2 874			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 174	4 246			
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE						
Prêts		BF	BG						
Autres immobilisations financières *		BH	BI						
TO TAL (II)		BJ		20 294	BK		16 048	4 246	8 601
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements *	BL		549	BM		549	673
		En cours de production de biens	BN			BO			
		En cours de production de services	BP			BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS			
		Marchandises	BT			BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		1 875	BY		1 875	
		Autres créances (3)	BZ		574	CA		574	832
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			CE			
DIVERS	Disponibilités	CF		67 791	CG		67 791	47 943	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		582	CI		582	175	
	TO TAL (III)	CJ		71 370	CK		71 370	49 624	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO		91 664	1A		16 048	75 616	58 225
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :			

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.M. RENOVATIONS		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)	DA	2 000		2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200		200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	38 300		29 800
	Report à nouveau	DH	1 247		1 168
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 392		8 580
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	50 139		41 747
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 295		6 881
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	688		1 381
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 342		2 166
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 136		6 051
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 016		
Compte régul.	EB				
	EC	25 477		16 478	
	ED				
	EE	75 616		58 225	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	25 477		12 870
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	145 553	FH		FI	145 553	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	145 553	FK		FL	145 553	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 532	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	148 085	151 494
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 248	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	56 638	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	124	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	28 307	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 785	
	Salaires et traitements *					FY	30 315	
	Charges sociales (10)					FZ	14 548	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 355
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	138 320	141 087
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	9 765	10 407	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	104	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	104	147	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(104)	(147)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	9 661	10 261	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS A.M. RENOVATIONS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4	5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4	5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	215	152
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	215	152
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(211)	(147)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 058	1 534
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	148 089	151 500
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	139 697	142 920
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	8 392	8 580
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIFFERENCES		80	4	
AMENDES		135		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
--	----------------------------	---------------------------

Totalisation

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A.M. RENOVATIONS										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	(Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(Dont Composants	M3		KS	2 874	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	17 420	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	20 294	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	20 294	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 874	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	17 420	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	20 294	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	20 294	ØM		

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS A.M. RENOVATIONS**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 874	QA		QB		QC	2 874	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	8 819	QI	4 355	QJ		QK	13 174	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	11 693	QV	4 355	QW		QX	16 048	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	11 693	ØP	4 355	ØQ		ØR	16 048	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS					Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	1 875		1 875						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	574		574						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	582		582						
	TOTAUX			VT	3 030	VU	3 030	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	5 295		5 295						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	6 342		6 342						
Personnel et comptes rattachés			8C	694		694						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	5 302		5 302						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 058		1 058						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 725		1 725						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	357		357						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	688		688						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	4 016		4 016						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	25 477	VZ	25 477						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	688			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 586	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS A.M RENOVATIONS				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	8 392	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	135	
	Amendes et pénalités		WJ	135	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	1 058	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX				
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I						WR	9 585	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :					WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					I6		
	Majoration d'amortissement *					WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations :					XA		
	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	
Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquécies)		PC			
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Zone de restructuration de la défense (44 terdécies)					PA			
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdécies)					XC			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)					PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)					X9			
Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite					YH			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 décies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 décies B)		YB		
	Dt déd. exc (art 39 décies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 décies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)		YL		
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
	III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	7 053	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
	RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	7 053	
					XO	0		

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	761	761
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER</i>	27	27

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			582	582
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				582

--

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **75 616** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 148 089** euros et un total **charges de 139 697** euros, dégageant ainsi un **résultat de 8 392** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.